

Systeme d'arrêt d'urgence : comment procéder ?

Suite à la parution de L'Hebdomadaire de lundi dernier, certains membres m'ont appelé pour savoir comment procéder relativement à l'installation du nouveau système d'arrêt d'urgence sur leur foreuse.

Suite à la démonstration du nouveau système que l'AEFQ a faite dans le cadre du congrès 2013 à Drummondville, voici certaines information supplémentaires :

1. D'abord, il faut savoir que la CSST n'interviendra pas dans la conception et l'installation du nouveau système sur votre foreuse.
2. Il relève de la responsabilité de chaque entreprise de décider ce qu'elle compte faire pour l'installation du nouveau système que la CSST a approuvé.
3. Si vous le désirez, vous pouvez acheter le nouveau système chez la firme **Consultants F. Drapeau inc.** dont la place d'affaires est située à Saint-Mathieu-de-Beloeil (Rive Sud de Montréal).
4. Vous pouvez également acheter et faire installer le nouveau système chez Consultants F. Drapeau inc.
5. La personne ressource à contacter chez Consultants F. Drapeau inc. est **Daniel Daunais** (à qui j'ai expliqué clairement la situation) et que vous pourrez joindre par téléphone au (450) 467-2642 ou par courriel à l'adresse info@fdrapeau.com

➤ **La date limite imposée par la CSST pour installer le nouveau système est juin 2014 : vous avez tout le temps nécessaire.**

Gilles Doyon, directeur exécutif

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

© Tous droits réservés